

# APPEL À PROJETS CONTRAT DE VILLE DE *M'Tsambo*

# 2024

Cet appel à projets concerne les sollicitations de subventions pour l'année 2024, au titre de la programmation du Contrat de Ville de M'Tsambo.

Toute demande de subventions entrant dans ce cadre se fera sous format dématérialisé ou papier et devra être déposée

**Au plus tard :**

**Le vendredi 29 Février 2024 à 12h00 (heure de MAYOTTE)**

# PRÉAMBULE

## La politique de la ville de M'Tsamboro

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale en faveur des quartiers les plus en difficulté, et de leurs habitants.

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales, et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville élaborés conjointement entre l'État, les collectivités territoriales disposant d'un ou plusieurs quartiers prioritaires. La politique de la ville requiert donc l'appui de tous les acteurs concernés pour agir sur tous les leviers à la fois : développement social et culturel, revitalisation économique, emploi, rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie, sécurité et prévention de la délinquance, citoyenneté...etc.

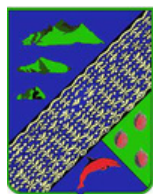
La politique de la ville mobilise des crédits spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la politique de la ville recouvre une grande diversité d'interventions, qui complètent les autres politiques publiques de droit commun (éducation, logement, action sociale ...).

Le contrat de ville de Mtsamboro, conclu sur la période 2015-2020 a été prorogé sous la forme d'un « Protocole d'engagements renforcés et réciproques » jusqu'en 2022, puis prolongé de 2 ans jusqu'au 31/12/2024 conformément aux directives gouvernementales et préfectorales. Il fixe les grands enjeux des quartiers prioritaires de la commune (M'Tsamboro et M'Tsahara).

Forts de ces constats, conformément aux directives gouvernementales et préfectorales prolongeant jusqu'en 2022 les actuels Contrats de Ville signés initialement en 2015 et invitant la commune de Mtsamboro à établir, avec l'État et les partenaires du contrat de ville, un « Protocole d'engagements renforcés et réciproques ».

Pour l'année 2024, la commune prévoit de mettre l'accent sur l'environnement et le cadre de vie avec la mise en œuvre d'un projet structurant orienté sur la santé environnementale, mais aussi la prise en compte de toutes les problématiques liées à l'environnement (le développement) durable mais aussi les actions en faveur du développement économique et de l'emploi.

Nous nous engageons à accompagner les acteurs locaux et porteurs de projet dans la création et la formalisation de leurs activités économiques mais aussi à accompagner les publics éloignés de l'emploi vers des dispositifs d'insertion et les offres de formation.



# Les actions éligibles :

Les actions éligibles aux crédits de la politique de la ville doivent répondre aux orientations d'un des 3 piliers du contrat de ville et ou/ des axes transversaux définis ci-dessous.



## COHÉSION SOCIALE

Sur les trois volets stratégiques développés, l'orientation basée sur la cohésion sociale a été la priorité de la commune. Des actions telles que la réalisation des semaines culturelles, la mise en place des conseils citoyens et le comité des jeunes, les actions d'accompagnement à la scolarité pour ne citer que celles-là ont impulsé une dynamique locale mais aussi l'engagement de la politique publique.



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

**Dans le cadre des actions en faveur du développement économique et de l'emploi. Nous nous engageons à :**

- Accompagner les acteurs locaux et porteurs de projet dans la création et la formalisation de leurs activités économiques.
- Accompagner les publics éloignés de l'emploi vers des dispositifs d'insertion et les offres de formation.



## CADRE DE VIE

**Dans le cadre de vie et renouvellement urbain, nous nous engageons à :**

- Poursuivre et renforcer la sensibilisation des habitants des QPV au respect de la propreté urbaine, de la salubrité et de l'environnement.
- Renforcer les actions d'embellissements et des petits aménagements des espaces publics.
- Favoriser la coordination entre les services urbains de maintenance des espaces publics et les acteurs locaux.
- Favoriser l'information et l'accompagnement de la population concernée par des opérations d'aménagement (logement, relogement et équipement de proximité).
- Favoriser la tranquillité publique en prévenant et luttant contre l'insécurité (mobilisation des familles, aides et soutiens à la parentalité, mise en place d'actions de sensibilisations et de médiations, implication forte des habitants dans la production de tranquillité...)

### Public visé

L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de M'Tsamboro : **M'Tsamboro et M'Tsahara**

Une attention particulière sera portée aux actions réunissant l'ensemble des habitants de la commune.

### A qui est destiné cet appel à projets ?

#### Cet appel à projets s'adresse aux :

- Aux associations loi 1901 (déclarées en préfecture)
- Aux établissements publics
- Organismes à but non-lucratif
- Le Comité Jeunes de M'Tsamboro
- CCAS et Centre Social de M'Tsamboro



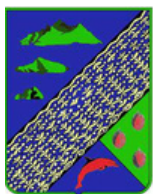
## Thématiques prioritaires 2024

**Les actions doivent tenir compte des orientations et des axes transversaux du contrat de ville de M'Tsamboro (cf. ci-dessus), une attention particulière sera portée aux actions :**

- Structurantes, construites en complémentarité voire mutualisées avec les autres projets menés sur le territoire par les différents acteurs sur les thématiques :
- Liées à la propreté de la commune,
- Favorisant la réussite éducative et scolaire des enfants en âge d'aller à l'école ;
- Contribuant à la mobilisation des habitants, la participation citoyenne et la dynamisation du comité jeunes ;
- De prévention santé et accès au sport ;
- Visant à renforcer la prévention de la délinquance
- Favorisant l'activité et l'insertion des jeunes de 15 à 25 ans en situation de fragilité ;
- De sensibilisation à l'environnement
- Visant à améliorer le cadre de vie
- Favorisant l'offre culturelle
- Accompagner les personnes fragiles

## Critères d'éligibilité

- Les subventions de la politique de la ville ont vocation à financer des projets/actions, et ne peuvent pas servir à financer des dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement d'un projet et/ou d'une structure.
- Les demandes de subventions ANCT ne doivent pas être inférieures à 1 000 €. Les porteurs sont ainsi incités à développer des actions structurantes, et le cas échéant à mutualiser leurs projets avec d'autres acteurs qui travaillent sur la même thématique.
- Une attention particulière sera portée aux projets qui mobiliseront diverses sources de financements (Co-financement).



## Procédure des dépôts des demandes de subventions

Les demandes de subventions sont à effectuer via le formulaire CERFA°12156\*06 (téléchargeable sur internet) et doivent être envoyées impérativement à l'adresse courriel suivante :

[moustoifa.abdou@mairie-mtsamboro.fr](mailto:moustoifa.abdou@mairie-mtsamboro.fr)

Ou à l'adresse postale suivante :

**14 Avenue du stade à Hamjago, 97630 M'TSAMBORO**  
**Ouvert du Lundi au Jeudi de 7h00 à 12h00 et de**  
**13h00 à 15h30, le Vendredi de 7h00 à 11h00**

## Évaluation bilan

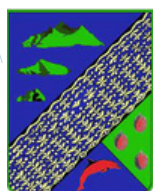
Les porteurs de projets ayant bénéficié une subvention politique de la ville de M'Tsamboro en 2023 doivent accompagner leurs demandes de subventions d'un bilan intermédiaire ou d'un bilan final (si l'action est terminée).

(Attention ! Délai de saisie du bilan 2023 sur DAUPHIN : le 31 Mars 2024) <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

Une aide à l'utilisation de la plateforme DAUPHIN est disponible grâce au lien suivant : [https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/le\\_nouveau\\_guide\\_de\\_saisie\\_janvier\\_2020.pdf](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/le_nouveau_guide_de_saisie_janvier_2020.pdf)

## Date limite

La date limite de dépôt des demandes de subventions est fixée au **vendredi 29 Février 2024 à 12h00.**



# CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS



29/01/2024

Publication de l'appel à projets 2024 du contrat de ville de M'Tsambo

29/02/2024

Date limite de dépôt des projets / dossiers

21/03/2024

Comité technique programmation 2024 contrat de ville M'Tsambo

12/04/2024

Comité de pilotage programmation 2024 contrat de ville de M'Tsambo




## CONTACT POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Afin de vous accompagner dans vos démarches, **l'équipe politique de la ville de M'Tsambo** se tient à votre disposition tous les jours de **9h à 11h** et de **13h à 15h30** du **lundi au jeudi**, et de **8h00 à 11h00 le vendredi**.

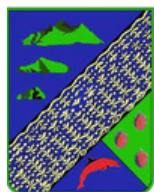
Pour toutes demandes d'informations ou de prise de rendez-vous concernant cet appel à projets, merci de contacter notre Chargé de mission Politique de la Ville :  
**Monsieur Moustoifa ABDOU**

 : [moustoifa.abdou@mairie-mtsambo.fr](mailto:moustoifa.abdou@mairie-mtsambo.fr)

 : **06.39.69.57.84**

N'hésitez pas à vous rapprocher de la salle numérique de la **Maison France Services à Hamjago** pour effectuer vos démarches en ligne.

**Nos services sont à vos côtés pour vous accompagner**



  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

  
**PRÉFET  
DE MAYOTTE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*